



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N° 2025-dec227 **Prestation de secours – marché de Noël**

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU délibération n°2024-132 en date du 19 novembre 2024 par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé (prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget) ;

CONSIDÉRANT la nécessité faire appel à un prestataire pour l'organisation de secours lors du marché de Noël du 13 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT la proposition tarifaire de la Croix Rouge annexée à la présente décision et fixant le montant de la prestation à 300€ nets de taxe ;

DÉCIDE

Article 1 : de signer avec la Croix Rouge tout document relatif à l'organisation des secours lors du marché de Noël du 13 décembre et notamment la proposition tarifaire établie à 300€ nets de taxes.

Article 2 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géron, le 10/12/2025

Le maire,
Rémy ORHON



10 DEC. 2025

Acte publié ou notifié le

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Proposition tarifaire

Dispositif du 13/12/2025 11:00 au 13/12/2025 19:00

Nom de la manifestation : Marché de Noël

Agrément départemental n°

Code APE 88.99B

N° SIRET 778 672 272 34800

Lieu d'exécution :	Organisme payeur :
Place du Maréchal Foch, 44150 ANCENIS-SAINT-GÉRÉON	Mairie d'Ancenis-Saint-Géron Place du Maréchal Foch, 44150 ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

Moyen	Observations	Quantité	Durée (heures)	Prix unitaire	Tarif appliquée	Montant
Point d'Alerte et de Premiers Secours		1	8	33 €	Horaire	264,00 €
Frais de repas	repas du midi 1 par secouriste	2		18 €	Unitaire	36,00 €
Frais Kilométriques		4		0,63 €	Non facturé	
					Total avant remise	300,00 €
					Remise accordée :	0%
					Total	300,00 €

Signature,
précédée de la mention "bon pour accord"

Bon pour accord

Fait à : Ancenis -Saint -Géron
Le : 1er décembre 2025



Informations :

Les secouristes de la Croix Rouge française sont bénévoles. Les frais indiqués ci-dessus sont calculés sur la base des coûts de formation, d'acquisition, d'entretien et d'amortissement des matériels et véhicules ainsi que des matériels consommables.

Ils sont harmonisés chaque année à l'échelon national par décision du conseil d'administration de la Croix Rouge française.

Les dénominations Lot A, Lot B, Lot C, Secouriste, Équipier-Secouriste, Chef d'équipe, Binôme, Poste de secours, Équipe d'intervention font référence au Référentiel National des Dispositifs Prévisionnels de Secours édité par le Ministère de l'Intérieur : https://www.interieur.gouv.fr/content/download/94241/736020/file/RNMSC%20202006_10%20-%20DPS.pdf

La Croix-Rouge n'étant pas assujettie à la T.V.A., nos prestations en sont exonérées.

La signature de cette proposition tarifaire ne fait pas office de bon de commande. Seule la signature d'une convention écrite entre les deux parties définira les conditions d'intervention de la Croix-Rouge française lors de l'événement décrit dans ce document.

Dispositif prévisionnel de secours - Fiche de renseignements

À quoi sert cette fiche ?

Cette fiche de renseignement sert à dimensionner le dispositif de secours en accord avec le référentiel national des DPS via le calcul du ratio d'intervenant secouriste (RIS). Après avoir établi le dimensionnement du dispositif, la Croix-Rouge française (CRf) vous proposera un devis. Les informations de cette fiche seront reprises dans la convention. Tout changement intervenant entre la déclaration suivante et le jour de la manifestation doit être porté à notre connaissance.

Comment remplir cette fiche ?

- Tous les renseignements demandés doivent être fournis le plus précisément possible. En cas de difficulté, n'hésitez pas à vous rapprocher de la structure CRf concernée
- La fiche doit être datée et signée
- Merci de joindre tout document complémentaire utile à l'élaboration du dimensionnement (arrêté préfectoral ou municipal, plan du site...)

1 - Organisme demandeur

Raison sociale	Mairie d'Ancenis-Saint-Géron
Service	Événements Vie associative
Type d'organisateur	Municipalité ou structure intercommunale - Si Autre, précisez :
Adresse	Place du Maréchal Foch, 44150 ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
Téléphone	02 40 83 87 00
Survi du dossier par	Adèle THIBOULT
Fonction	Responsable événements et vie associative
Téléphone	06 42 44 95 56
Mail	a.thiboult@ancenis-saint-gereon.fr
Représentant légal	Rémy ORHON
Fonction	Maire

2 - Caractéristiques de la manifestation

Nom de la manifestation	Marché de Noël
Type de manifestation	Foire, exposition, salon - Si Autre, précisez :
Date et heure de début	13/12/2025 11:00
Date et heure de fin	13/12/2025 19:00
Adresse*	Place du Maréchal Foch, 44150 ANCENIS-SAINT-GÉRÉON (Centre-ville d'Ancenis)
Nom du contact sur place	Adèle THIBOULT
Fonction du contact	Responsable événements et vie associative
Téléphone du contact	06 42 44 95 56
Circuit :	Si oui : <input type="checkbox"/> Circuit ouvert (circuit sur voie publique non fermée à la circulation) <input type="checkbox"/> Circuit fermé (circuit sur voie privée ou sur voie publique fermée à la circulation)
Non	
Superficie du site	0,7 ha
Distance maximale sur site	180 m
Risques particuliers	/
Demande de vecteur d'évacuation (VPSP)	<input type="checkbox"/> Non Si oui, précisez le nombre :

Si oui, précisez le nombre : 0

Si oui, précisez le nombre : 0

*Si manifestation sur plusieurs sites : remplir un formulaire par site

Aspects logistiques

Mise à disposition par l'organisateur :	Stationnement - 1 véhicule
Accès à l'électricité	<input type="checkbox"/> Oui Si oui, précisez : <input type="text"/> parvis des Halles
Accès à l'eau courante	<input type="checkbox"/> Non
Repas des secouristes fournis	<input type="checkbox"/> Non

Note : L'organisateur prend en charge le repas et les boissons des personnels de la CRF si le dispositif est assuré durant les périodes 12 h - 14 h et/ou 19 h - 21 h. Si l'organisateur ne peut assurer une prestation en nature, une indemnité forfaitaire par personne est intégrée dans les modalités financières de la présente convention.

3 - Accessibilité du site

Caractéristiques de l'environnement et de l'accessibilité du site de la manifestation (E1)

- | | | |
|-------------------------------------|---|------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Accès aisés : structure permanente (bâtiment, salle en dur,...) ; voie publique avec accès dégagés | 0,25 |
| <input type="checkbox"/> | Structure non permanente : (gradins, tribunes, chapiteaux,...), espace naturels avec une surface inférieure à 2 hectares ; longueurs de brancardage entre 150 m et 300 m ; terrain en pente sur plus de 100 m | 0,30 |
| <input type="checkbox"/> | Espaces naturels : surface entre 2 hectares et 5 hectares, brancardage entre 300 m et 600 m ; terrain en pente sur plus de 100 m ; autres conditions d'accès difficile | 0,35 |
| <input type="checkbox"/> | Espaces naturels : surface supérieure à 5 hectares ; brancardages au-delà de 600 m ; terrain en pente sur plus de 300 m ; autres conditions d'accès difficiles ; progression des secours rendu difficile par la présence du public | 0,40 |

Délai d'intervention des secours publics (pompiers, SMUR...) (E2) - Remplissage par la CRF

- | | | |
|-------------------------------------|--|------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Moins de 10 minutes | 0,25 |
| <input type="checkbox"/> | Entre 10 et 20 minutes | 0,30 |
| <input type="checkbox"/> | Entre 20 et 30 minutes | 0,35 |
| <input type="checkbox"/> | Plus de 30 minutes (entraîne l'obligation d'un poste à 4 intervenants secouristes minimum) | 0,40 |

Centre de secours et SMUR les plus proches de l'événement : CIS Ancenis-Saint-Géréon ; SMUR Nantes

4 - Nature de la demande

4.1 Dispositif acteur* :

- | | | | |
|--------------------------|-----|-------------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Oui | <input checked="" type="checkbox"/> | Non (passer directement au 4.2) |
|--------------------------|-----|-------------------------------------|---------------------------------|

*Sont considérés comme acteurs les participants à un événement (sportif, culturel, événementiel...), hors public. Si le dispositif de secours couvre les acteurs, cela entraîne l'obligation d'un poste de secours à 4 intervenants secouristes minimum.

Tranche d'âge des acteurs :

Nombre d'acteurs :

Catégorie d'acteurs :

Professionnels

Amateurs

Mixte

Contraintes imposées aux acteurs

Contraintes imposées à l'organisateur (par la fédération de rattachement, la préfecture etc...) :

Mise en place de :

4.2 Dispositif public* :

Oui

Non

Public : ensemble des personnes qui assistent effectivement à un spectacle, une manifestation, un rendez-vous sportif...

Effectif maximum instantané du public (P1) : 1000

Effectif maximum cumulé du public : 5000

Tranche d'âge du public : tout âge

Présence de personnalités : Non

Public avec des besoins particuliers : Non Si oui, précisez :

Type de public et comportement (P2)

- | | |
|--|------|
| <input type="checkbox"/> Public assis : spectacle, cérémonie culturelle, réunion publique | 0,25 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Public debout : cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, exposition, foire, salon... | 0,30 |
| <input type="checkbox"/> Public debout : spectacle avec public statique, événement sportif avec protection du public par rapport à l'événement... | 0,35 |
| <input type="checkbox"/> Public debout : spectacle avec public dynamique, danse, feria, carnaval, spectacle de rue, festival, événement se déroulant sur plusieurs jours avec présence du public permanente | 0,40 |

Commentaire :

Pas d'incident en 5 ans.

Animations familiales : manège petites chaises volantes, balades à dos d'âne, maquillage, fanfare.

Implantation : rue des Halles, rue d'Anjou, rue Rayer, rue des Vinaigriers, place Alsace Lorraine, place Jeanne d'Arc, place du Maréchal Foch, rue du roi Albert 1er.

5 - Calcul du RIS (renseigné par la Croix-Rouge)

Calcul de l'indice de risque

Uniquement si dispositif public

Indice total du risque : $i = P2 + E1 + E2 = 0,3 + 0,25 + 0,25 = 0,8$

Effectif prévisible déclaré du public

Uniquement si dispositif public

Nombre de public attendu (renseigné plus haut dans le document) : $P1 = 1000$

Si $P1 \leq 100.000$ personnes, alors $P = P1$

Si $P1 > 100.000$ personnes, alors $P = 100.000 + [(P1 - 100.000) / 2]$

$P = 1000$

Calcul du Ratio d'Intervenants Secouristes (RIS) minimum

Uniquement si dispositif public

Ratio d'Intervenant Secouristes : $RIS = i \times (P / 1000) = 0,8$

Ratio d'intervenant secouriste	Type de DPS
$RIS \leq 0,25$	À la diligence de l'autorité de police compétence
$0,25 < RIS \leq 1,125$	Point d'Alerte et de Premiers Secours
$1,125 < RIS \leq 12$	DPS de petite envergure
$12 < RIS \leq 36$	DPS de moyenne envergure
$36 < RIS$	DPS de grande envergure

Effectifs pairs d'intervenant secouristes : 2

6 - Proposition de dimensionnement (renseigné par la Croix-Rouge)

Sur la base de notre expérience de dispositifs équivalents et après étude de votre formulaire, nous recommandons le dimensionnement suivant :

2 Intervenants secouristes répartis ainsi :

1 point d'alerte et de premiers secours

Justification :

Considérant le Ratio d'Intervenants Secouristes.



«Pour traiter votre demande de dispositif prévisionnel de secours, la Croix-Rouge française collecte et traite des données personnelles vous concernant sur la base de l'exécution du contrat qui nous lie (mesures contractuelles et précontractuelles).»

Ces données sont à destination exclusive de la Croix-Rouge française qui les conservera pendant une durée de deux ans après la réalisation du DPS ; elles seront ensuite archivées pour une durée pouvant aller jusqu'à 28 ans supplémentaires pour lui permettre de remplir ses obligations légales.

Dans le cas où aucune convention ne serait signée et où le DPS n'aurait pas lieu, ces données seront conservées 1 an puis supprimées.

Le responsable de traitement est le Président de la Croix-Rouge française et, par délégation, son Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège de la Croix-Rouge française au 98, rue Didot - 75014 Paris ou à l'adresse suivante : DPO@croix-rouge.fr.

Conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Direction Territorial du Pays de la Loire situé au 10 rue d'Athènes NANTES 44300.

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données personnelles ; vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).»

Fait en deux exemplaires originaux,

**Pour la Croix-Rouge française de
l'Unité Locale du Pays d'Ancenis**

M. Etienne GÉRARD
Directeur local de l'urgence et du secourisme

À Ancenis-Saint-Géron

Le

Signature :

Pour l'organisateur

M./Mme Rémy Orhon

À Ancenis - Saint - Géron
Le 1er décembre 2025

Signature :

